# Le Nord

ADMINISTRATION — 15, rue d'Angleterre, 15 – LILLE – 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place) — BUREAU D'ANNONCES

| CONDITIONS | | PUBLICITÉ | |
|---|---|---|---|
| Par la poste, Un an | 20 francs | Annonces | la ligne 0,80 |
| Six mois | 10 francs | Réclames | — 0,75 |
| Trois mois | 5 francs | Faits-divers | — 2,00 |
| Départements non-limitrophes et Étranger, port en sus. | | Chronique locale | — 4,00 |
| | | Echos | — 5,00 |
| | | Gazette du Nord | — 6,00 |


## TEMPÉRATURE

Lille, le 4 janvier 1911.

Minimum, nuit, abrité ........ 0°0
Minimum, nuit, découvert ........ —0°6
Surface du sol, 8 h. du matin ........ 2°8
A 1 mètre de profondeur ........ 5°0
De l'air à l'ombre ........ 1°4
Maximum, jour, à l'ombre ........ 2°4
Maximum, jour, au soleil ........ 8 0
Etat hygrométrique (8 h. m.) ........ 0°85
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : N.

*Baromètre.* — Le 4 janvier (2h. du matin) la pression était de 772 m/m ; le 5 janvier 2 h. du matin) la pression est de:

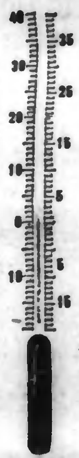

**Temps probable.** — En France, le froid va s'accentuer; des chutes de neige et de pluie sont probables notamment dans l'Est et le Sud.

*La créature ne peut servir le Créateur que par l'Amour.*

P. FABER

# LE DROIT DE GRACE

Au moment où chacun dans la région du Nord attend impatiemment la décision que prendra le président de la République à l'égard de Favier, il nous a paru intéressant de citer les paroles que M. Faguet, de l'Académie Française, écrivait il y a quelques jours dans cet agréable et instructif organe hebdomadaire qu'est la « Croix Illustrée ».

M. Faguet s'étonne de ce que la chancellerie prend la coutume, soit qu'un condamné à mort vienne à être gracié, soit qu'il soit confié aux bons soins de l'exécuteur, d'expliquer les raisons de la décision présidentielle.

« La chancellerie, dit-il, s'engage ainsi dans une voie très dangereuse et fausse complètement le caractère du droit de grâce.

Qu'est-ce que le magistrat du droit de grâce ? Un juge ? Point du tout : le juge est un homme tenu de connaître la loi et chargé de l'appliquer. Quand on est en possession du droit de grâce, en est-on là ? Aucunement : le juge de Cour d'assises, sur le verdict du jury, a regardé dans la loi et l'a appliquée. Ceci n'est plus à faire le moins du monde. Il s'agit d'autre chose.

De quoi s'agit-il ? D'un juré supérieur, d'un juré souverain, qui, parce que le jury a pu être trop ému, trop **impressionné**, examine à son tour si le péril couru par la société est tel qu'il faille, de toute nécessité, supprimer l'homme qui le lui fait courir. Le magistrat du droit de grâce n'est pas autre chose.

Or, est-il raisonnable de lui demander ses raisons, et est-il raisonnable qu'il les donne ? Non, sans doute, puisque ses raisons ne sont que des impressions et ne peuvent être et ne doivent être que cela. Non, puisqu'il n'est pas un homme qui regarde si tel acte s'ajuste à tel article du Code criminel et par conséquent suit une série logique d'idées et peut et doit indiquer cette suite ; mais puisqu'il est un homme qui, d'impression générale, sent que tel coupable est ou n'est pas un danger effroyable pour la société dont lui, président, a la garde.

A la vérité, de cette impression même, il pourrait donner, non pas les raisons à proprement parler, mais comme la description, comme le compte-rendu.

Ou il faut supprimer le droit de grâce ou il faut le laisser avec son caractère de grâce, c'est-à-dire avec son caractère gratuit, c'est-à-dire avec son caractère **inconditionné**. Vous le conditionnez dès que vous l'obligez à donner ses raisons ; il se conditionne lui-même dès que lui-même se condamne ou se résout à les donner.

De telle sorte que, à chaque grâce accordée ou refusée, le président, s'il fait donner ses raisons, rouvre, au lieu de les clore, toutes les polémiques sur la question. Donner des raisons, c'est inviter à les discuter.

De telle sorte que, avec reddition de comptes, le droit de grâce se ruine à s'exercer, ou tout au moins s'ébranle toutes les fois qu'il s'exerce. Le résultat, pour lui du moins, n'est pas heureux.

M. Loubet, comme on sait, ne permettait jamais qu'on exécutât. Il commuait toujours ; il était le commutateur ; il commuait même avec une rapidité extrême ; il était le commutateur électrique Il eût été vraiment embarrassé à faire donner ses raisons par les chefs de Cabinet les plus ingénieux.

M. Fallières, aussi sensible, certes, mais forcé par l'insistance et l'indiscrétion de Messieurs les assassins eux-mêmes, qui ont trop joué le jeu du massacre, d'être un peu plus sévère, s'engage dans une impasse en prenant l'habitude de toujours s'expliquer. Il restera empêtré dans des contradictions difficilement résolubles.

Dans quelques jours M. Fallières décidera du sort de Favier comme il a décidé de celui de Durand. Quelle que soit sa détermination, elle suscitera les commentaires les plus variés.

# Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, 66, rue des Arts, de **Mme Alexandre Doudelez**, née **Emma-Marie Bomart**, décédée dans sa 59e année.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi à 10 heures, en l'église Saint-Etienne.

A **LANNOY**, de **M. Jean-Baptiste Masquelin**, décédé le 3 janvier, dans sa 72e année, muni des sacrements de notre mère la Sainte Eglise.

Il était le père d'une honorable famille très estimée dans la région.

Les funérailles auront lieu samedi, à neuf heures et demie, en l'église de Lannoy.

A **HAVELUY**, de **M. François Fiévet**, décédé après une longue et douloureuse maladie, supportée avec une résignation chrétienne.

Mercredi matin, à onze heures, en l'église Saint-Michel, à **LILLE**, ont été célébrées les funérailles de **M. Auguste Richebé**, dont nous avons annoncé la mort.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Maës, curé de la paroisse.

Les décorations du défunt étaient portées sur un coussin devant le cercueil.

Le deuil était conduit par MM. Raymond et Gaston Richebé, fils et petit-fils du défunt, accompagnés de M. le chanoine Vandame et du R. P. Abbé de la Trappe de Sainte-Marie du Mont-des-Cats, parents du défunt, comme MM. Vandame, député, et Richebé, conseiller municipal, qui les suivaient parmi les membres de la famille.

Dans l'assistance, on remarquait MM. Emile Scrive, conseiller général, Guilbaut, Scalbert, conseillers d'arrondissement, Laurenge, adjoint, Remy, Druez, conseillers municipaux, Faucheur, président de la Chambre de Commerce, Coquelle, maire de Rosendael, Levé, juge honoraire, président de la Commission historique du Nord, le chanoine Rohart, président de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, Rigaux, Théodore, conservateurs des Musées, l'abbé Dubrulle, bibliothécaire des Facultés Catholiques, le chanoine Bernot, inspecteur diocésain, Vermaere, ancien chef de bureau des Archives départementales, les docteurs Richart-de Ricouart et Guermonprez, Ovigneur, Delcroix, Renouard, Manche, avocats, Lemay, vice-président de la Commission des Hospices, Ledieu-Dupaix, consul, et, venus en reconnaissance de donations importantes faites aux Hospices, un grand nombre de vieillards de l'Hospice Général.

Le corps a été transporté au cimetière de l'Est, où l'inhumation a été faite dans le caveau de famille.

Le docteur Richart-de Ricouart, ami personnel du défunt, a prononcé un discours d'adieu, dans lequel il a retracé la carrière administrative de M. Richebé et rappelé la grande part qu'il a prise à la diffusion des connaissances historiques sur Lille et la région.

Mercredi eurent lieu, en l'église de **SOLESMES**, les funérailles de **M. Eustache Lobry**, peintre en bâtiments, enlevé en quelques jours à l'affection des siens.

Une foule nombreuse de parents et d'amis l'accompagnait à sa dernière demeure.

Une délégation des Vétérans, avec son drapeau, précédait le clergé.

Les cordons étaient tenus par MM. Gérard Guilbert, Moity, Watremez et Forest.

Au cimetière M. Cattet, président de la section des Vétérans, adressa ce dernier adieu au nom de la section.

Chers Camarades,

La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs. Il y a quelques jours, nous conduisions à sa dernière demeure Emile Bislau, aujourd'hui nous avons à rendre les derniers devoirs à notre camarade Eustache Lobry dont le décès est survenu dans des conditions particulièrement poignantes.

Par votre présence ici, camarades Vétérans, vous témoignez de vos sentiments d'estime envers celui qui fut un vrai patriote et parmi nous un excellent ami.

Vous affirmez une fois de plus l'union et la solidarité qui vous animent et qui sont la force de notre Association.

Notre camarade Eustache Lobry fut appelé en 1870, comme mobile et incorporé au 46e à Maubeuge.

Il resta attaché à la défense de cette place pendant la durée de la guerre.

Il fut un modeste mais dévoué serviteur du pays. Il assista le cœur brisé comme tous les bons Français au spectacle de nos désastres et, rentré dans ses foyers, il conserva la mémoire des cruelles épreuves infligées à la Patrie.

Pénétré de ces sentiments il comprit toute l'utilité qu'il y avait à resserrer entre ceux qui ont eu l'honneur de servir le Drapeau de la France, les liens de camaraderie afin d'entretenir et d'accroître entr'eux l'amour et le culte de la Patrie.

Aussi, il entra dans la société des Vétérans dès sa formation à Solesmes. Il venait régulièrement à nos réunions où sa naturelle bonté lui avait gagné l'amitié de tous.

C'est un bon patriote, un honnête homme et un bon camarade que nous perdons en lui. Nous garderons pieusement sa mémoire.

Et nous exprimons le vœu que les témoignages de sympathie et les profonds regrets qui l'accompagnent jusqu'au bord de cette tombe soient pour les siens si cruellement éprouvés, un adoucissement à leur grande douleur. Camarade Eustache Lobry, tes anciens compagnons d'armes et tous les Vétérans de la 1778e section te disent adieu, en déposant sur ta tombe la palme du souvenir. Au revoir.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Lundi dernier a été célébré le mariage de **M. Duvet**, instituteur libre à **ESTAIRES**, et de **Mlle Madeleine Bève**, d'Estaires.

Les témoins ont été : pour le marié, MM. Jules Baes et Jules Detroye, ses parents, et pour la mariée, M. Jules Dupont, son oncle, et M. Georges Quillée, son cousin.

Le consentement des époux a été reçu par M. le chanoine Boedt.

Tous nos vœux et souhaits de bonheur aux jeunes époux.

# ÉCHOS

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Wattel, curé d'Honnechy, es transféré à Mouvaux (Saint-Germain).

M. Walbert, précédemment nommé, est maintenu à Lille (Saint-Maurice).

M. l'abbé Dutilly, professeur au collège Notre-Dame à Valenciennes, est nommé vicaire à Thumesnil-lez-Lille.

### LE DÉPARTEMENT DU NORD EST MOINS GRAND QU'ON NE PENSAIT

D'après la statistique de 1909, la superficie territoriale s'est trouvée modifiée dans quatre départements, savoir : l'Ille-et-Vilaine, la Savoie, la Haute-Savoie, et le Nord.

Dans le Nord, le redressement d'une erreur commise dans l'établissement de la situation en 1908 fait ressortir une augmentation de 23 hectares dans la superficie de l'arrondissement de Douai.

Par contre, celle de l'arrondissement d'Hazebrouck est en diminution de 340 hectares.

Il en résulte que la superficie totale du département présente une diminution de 317 hectares sur celle de l'année précédente.

Par suite de ces modifications, la superficie du territoire de la France a été fixée en 1909 à 52.799.294 hectares. En conséquence, la moyenne générale de superficie par commune est de 1.457 hectares.

### LA FRAUDE DES BRIQUETS

On a arrêté à la gare frontière de Feignies et écroué à la prison d'Avesnes quatre voyageurs venant de Belgique demeurant à Paris, qui portaient sur eux ou avaient dissimulé sous les banquettes de leur compartiment environ 400 briquets pyrogènes.

L'administration des douanes avait consenti à une transaction de 600 fr. par fraudeur, mais à quatre ils n'avaient en poche que 750 fr. Ce n'était pas assez.

# SUCRES ET BETTERAVES

Du *Journal des Fabricants de sucre* :

Température moyenne de la huitaine : + 2°5 (normale : + 2°2), contre + 6°2 en 1910 et — 3°3 en 1909. La température de la huitaine sous revue a été alternativement pluvieuse et sèche avec de faibles gelées et aussi de la neige dans diverses régions. Au point de vue agricole, la situation est un peu plus satisfaisante que l'an passé à pareille époque. Les semailles d'hiver ont bel aspect ; les blés semés en dernier lieu ont pu, grâce au temps doux, germer rapidement, et ceux qui ont été mis en terre en temps normal, sont maintenant très vigoureux. En ce qui concerne les marchés de betteraves pour 1911-1912, il n'est pas encore possible d'en présager l'issue ; il semble toutefois qu'il faille s'attendre à une diminution des emblavements.

Dans les autres pays sucriers d'Europe, la fabrication suit son cours et approche, en général, de sa fin. En Allemagne, les fabriques offrent, pour les marchés de betteraves de 1911, des prix inférieurs à ceux de l'année dernière ; cependant, d'après M. Otto Licht, il ne paraît pas, quant à présent, devoir en résulter une diminution sensible des ensemencements.

L'Administration des Contributions Indirectes vient de publier le tableau des résultats de la campagne indigène 1910-1911, arrêtés au 15 décembre 1910. Il y avait, à cette date, 72 fabriques en activité, contre 121 en 1909-1910. Le volume des jus soumis à la défécation était de 61.231.655 hectolitres, contre 65 millions 593.482 hectolitres et 61 litres en 1909-1910 ; la densité moyenne des jus soumis à la défécation de 5°45 contre 5°47 ; les charges correspondant au rendement légal, à raison de 1.500 grammes de sucre raffiné par hectolitre et par degré de densité des jus soumis à la défécation, de 500.322.973 kilogrammes, contre 537.897.989 kilogrammes, et la production en sucre turbiné, valeur en raffiné, de 574.363.266 kilos contre 613.247.317 kilogrammes en 1909-1910, soit une différence en moins de 38.884.051 kilos pour la campagne actuelle.

A Cuba, 24 fabriques étaient en activité le 28 décembre, contre 71 à pareille époque de l'an dernier ; à la même date, les arrivages dans les principaux ports se montaient à 7.000 tonnes contre 45.000 en 1909-1910, et 14.000 en 1908-1909. Il est tombé, par endroits, de légères pluies ; mais, en général, on souhaite davantage d'humidité, car il y a déjà des cannes sèches qui sont difficiles à travailler ; des nuits fraîches ont favorisé la maturité de la canne, tandis que la sécheresse entravait les travaux des champs. De New-York, MM. Willett et Gray signalent, le 22 décembre, la vente de la totalité de la récolte d'une usine de Cuba, produisant 120.000 sacs, à raison de 2 1/4 cents la livre, coût et fret (25 fr. 72 les 100 kilogrammes), base 96° le sucre devant être embarqué presque aussitôt après sa production. A Porto-Rico, la canne, par suite de l'été torride et de pluies fréquentes, n'est pas encore arrivée à maturité ; le travail des moulins commencera plus tard qu'à l'ordinaire. Aux Hawaï, il se peut que la roulaison soit retardée aussi par les pluies. L'Inde continue d'importer plus de sucre que l'an dernier. A la Louisiane, la roulaison, commencée une semaine plus tard que l'année passée, a pris fin à la même date qu'en 1909 [illegible] léans sont d'environ 12.000 tonnes inférieures à celles de 1909, et MM. Willett et Gray estiment la production de cette campagne à 300.000 tonnes contre 325.000 tonnes en 1909-1910.

En Australie et aux îles Fidji, la récolte de 1910-1911 paraît devoir excéder les estimations du début de la saison ; au Queensland, la température a été propice à la croissance de la jeune canne, et si l'été est normal, la récolte future égalera en importance celle de la présente saison ; aux Fidji aussi, le temps a été propice, et il est permis d'entrevoir de larges récoltes pour la campagne prochaine. Pour 1910-1911, MM. Willett et Gray prévoient une récolte mondiale de sucre de canne (Indes orientales britanniques comprises), de 8 millions 596.000 tonnes (dont 1.900 tonnes pour Cuba), en augmentation de 235.000 tonnes sur 1909-1910.

# CHEZ LES MINEURS BELGES

### LA GRÈVE GÉNÉRALE DANS LE BASSIN DE LIÈGE

Liège, 4 janvier. — Le chômage presque complet dans les charbonnages de Saint-Nicolas, de Montegnée et de Grâce-Berleur a gagné Flémalle-Grande et Seraing; cependant, aux houillères et usines Cockerill et à la Concorde, à Jemette-sur-Meuse, le travail est régulier. La situation, qu'il n'est guère facile de préciser, semble s'aggraver.

Mardi matin, des délégués de la Fédération nationale des mineurs ont décidé de tenter une démarche près des patrons. Ils ont déclaré que la grève générale serait déclarée si on ne donnait pas satisfaction aux mineurs.

La Fédération reproche aux patrons de n'avoir pas voulu entrer en pourparlers avec les délégation ouvrières, par l'entremise du gouverneur de la province.

Une autre dépêche annonce que la grève générale est proclamée et que les grévistes sont au nombre de douze mille.

Quelques désordres se sont produits. Plusieurs arrestations ont été opérées.

# Une tragédie dans un prétoire A LOUVAIN

### UN CONDAMNÉ TIRE SUR DES GENDARMES. — ON LE TUE.

Un drame s'est déroulé au palais de justice de Louvain. Le nommé Damoy, de Childonc, devait comparaître devant le tribunal correctionnel, mais ne se présenta pas. Il se tenait aux alentours du palais et du dépôt.

Apprenant qu'il venait d'être condamné par défaut, il pénétra dans la salle du tribunal, révolver au poing et fit feu sur les gendarmes.

Une vive panique s'empara de la foule ; un commandant de gendarmerie sortit son revolver et tira deux balles dans la tête du forcené, qui tomba foudroyé.

# Fin de la Grève du Gaz

### A SAINT-POL-SUR-TERNOISE

La grève du gaz, qui durait depuis le 20 décembre, vient de prendre fin.

Les consommateurs ont obtenu une réduction de 0,05.

L'Union Commerciale et Industrielle, qui a mené « l'affaire », annonce la nouvelle par une affiche apposée sur les murs de Saint-Pol.

### VOIR PLUS LOIN

**en notre édition complète à huit pages**

**LES COURS TRÈS COMPLETS DE LA BOURSE DE PARIS.**

**CE QUE DISENT LES JOURNAUX**

**LA LUTTE DES LANGUES EN BELGIQUE.**

**NOTRE JOURNAL.**

**BIBLIOGRAPHIE.**

# UN INCENDIE A L'USINE DEFRETIN à Halluin

### 40.000 FRANCS DE DÉGATS

Mercredi matin, vers neuf heures, le directeur de l'usine, M. Polydore Verschaeve, allant déjeuner, aperçut de la fumée sortant du magasin à cartons, rue Française. Il avertit M. Defretin. Les pompiers pratiquèrent des ouvertures dans la toiture et inondèrent le foyer de l'incendie. Une heure plus tard, tout danger était écarté.

Les pompiers, sous la conduite de leur capitaine, M. Emile Vanoverschelde, et aidés des pompiers de la maison Lemaître-Demeestère, avaient agi avec une promptitude digne de tout éloge. Sans leur dévouement l'usine aurait pu être la proie des flammes, ce qui aurait occasionné le chômage d'environ 1.200 ouvriers.

Le bâtiment détruit renfermait des jeux de cartons de métiers à tisser ; il avait une longueur de 30 mètres sur 8 de large.

Les dégâts s'élèvent de 30 à 40.000 fr. Il y a assurance.

Les causes de l'incendie sont inconnues.

Le service d'ordre fut assuré par MM. Thavernon, commissaire de police, et Besancenot, maréchal-des-logis de gendarmerie.

# Incendie d'un moulin

### A SERCUS

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures, deux gendarmes de la brigade d'Hazebrouck, en tournée sur le territoire de Sercus, apercevaient soudain des flammes s'échappant d'un bâtiment ; ils reconnurent aussitôt que c'était le moulin exploité par M. Kerleu-Lacressonnière, lequel en est en même temps le propriétaire, qui brûlait.

L'alarme fut aussitôt donnée et les habitants du moulin, réveillés, n'eurent que le temps de s'enfuir sans pouvoir rien emporter. Avivé par le vent de la nuit et alimenté par une grande quantité de sacs de grains, l'incendie était très rapide, et quand on put essayer utilement de le combattre, grâce aux dévouements spontanés qui s'empressèrent parmi toute la population du village, il était trop tard : le feu avait fait son œuvre et le moulin était presque complètement anéanti.

Rien n'a pu être sauvé ; les dégâts sont considérables.

On ignore actuellement encore les causes du sinistre, sur lequel une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du mercredi 4 janvier 1911*
Présidence de M. MEUSY, vice-président

### VOL A LA GARE SAINT-SAUVEUR

Un homme de peine, Paul Wourlod, 34 ans, employé à la gare Saint-Sauveur, ayant dérobé un fromage dans une caisse déposée sur le quai, partagea le produit de son vol avec trois de ses camarades, Gustave Vangheesdaele, 39 ans ; J.-B. Bohée, 22 ans, et Liévin Charbonnier, 29 ans.

Tous sont poursuivis pour vol et complicité. Ils sont condamnés à six jours de prison, et obtiennent le sursis, à l'exception de Wourlod.

## TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

*Audience des criées du mercredi 4 janvier*

### LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

SEQUEDIN et LOMME. — Au Marais, rue de la Planche-à-Quesnoy, une maison à usage d'habitation avec jardin d'agrément, jardin potager et dépendances, bâtiments à usage de teinturerie, ensemble tout le matériel industriel, immeuble par destination. Le tout d'une contenance d'environ 5.753 mq. y compris environ 83 mq. formant la moitié d'un terrain affecté à une rue projetée.

Me Godron, adjudicaire pour 25.000 fr.

WERVICQ-SUD. — Rue de France, une propriété comprenant deux maisons d'habitation, magasin dans la cour, diverses dépendances, cour et jardin d'une contenance totale de 8 ares 25 centiares.

Me Desmazières, adjudicataire pour 17.270 fr.

RADINGHEM. — A la Motte Houssain : 1° 77 ares 45 centiares de labour.

Me Godron, adjudicataire pour 3.275 fr.

— Au même lieu, 2° 79 ares 03 centiares de labour.

Me Godron, adjudicataire pour 3.045 fr.

— Au lieu dit « Martimcamps », 17 ares 73 centiares de labour.

Me Wandewalle, adjudicataire pour 1015 fr.

— Au même lieu, 26 ares 60 centiares de labour.

Me Vandewalle, adjudicataire pour 1550 fr.

— Rue des Obeaux, 35 ares 44 centiares de labour anciennement en nature de pâture.

Me Godron, adjudicataire pour 1575 fr.

*Audience du mercredi 4 janvier 1911*
Présidence de M. MEUSY, vice-président

### L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSONS

Le 19 février 1909, le maire de la commune d'Ebblinghem, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, prenait un arrêté interdisant l'ouverture d'un débit de boissons, dans un rayon de 500 mètres du cimetière.

M. Paul Demay, mécanicien d'un moulin à vapeur de la Coopérative de concassage et de battage d'Ebblinghem, ouvrit néanmoins un estaminet, tout à proximité du moulin, mais situé dans le rayon désigné.

On lui dressa contravention, et le juge de paix d'Hazebrouck le condamnait le 27 décembre 1909 à un franc d'amende, le jugement ordonnait en sus la fermeture du cabaret.

L'affaire revint sur appel devant le tribunal civil d'Hazebrouck. M. Demay à ce moment soutint que l'arrêt du maire était illégal, qu'il n'avait pas été publié légalement.

Dans son jugement, le tribunal d'Hazebrouck confirma la décision en laissant aux tribunaux administratifs le soin de juger le point de légalité de l'arrêté.

M. Demay se pourvut alors en cassation. La Cour suprême cassa le jugement du tribunal d'Hazebrouck, renvoya l'affaire devant le tribunal de Lille. Dans son arrêt, elle déclare que les tribunaux d'appel régulièrement saisis peuvent examiner la légalité de l'arrêté.

M. Cauwès, substitut, s'en est rapporté à l'appréciation du tribunal.

Cinq témoins ont été entendus en ce qui concerne la non-publication de l'arrêté, et Me Théry fils a demandé l'acquittement de M. Demay, en raison de 1° publication irrégulière de l'arrêté ; 2° arrêté illégal ; 3° abus de pouvoir ; 4° atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie.

Le jugement a été mis en délibéré.

### PORTIÈRE MAL FERMÉE

Le tribunal a rendu son jugement dans l'action intentée par M. Porte-Delcommune, brasseur à Auchel.

Au cours d'un voyage le 7 juillet 1909, son jeune enfant fut tué, en tombant d'un train en marche à Croix, parce que la portière était incomplètement fermée.

M. Porte-Delcommune avait réclamé des dommages et intérêts.

Le tribunal a condamné la Compagnie du Nord à payer à M. Porte-Delcommune une indemnité de 5.000 francs.

# LILLE

## ÉTRENNES aux EXPULSÉS

Mlle Gabrielle Dutilleul, 5 fr. — Anonyme 10. — M. Gillin, 5. — Mme Delefosse, 20. — Mme Dubois, 5. — Mme L. Danel, 5. — M. Montaigne-Bériot, 10. — Germaine et son frère, 5. — Jeanne, Simone, Jacques, Claude Descamps, 10. — M. L. Parent, 5. — Marguerite et Elisabeth Aubé, 6. — Madeleine Descamps, 4. — Marguerite-Marie Bouley, 5. — Une liste d'enfants, 5. — Mme Lavrand, 20. — Anonyme, 5. — Mme Descamps-Scrive, 50.

## QUESTIONS MUNICIPALES

### LES SAISIES DE DENRÉES ALIMENTAIRES EN 1910

En dehors des saisies à l'abattoir, le service municipal de vérification des denrées alimentaires a opéré, en 1910, au Minck, à la Criée, sur les marchés et voies publiques, 452 saisies, représentant 20.558 pièces, pesant 57.065 kilogs.

Au Minck, on a saisi 111 langoustes, 127 homards, 15.521 écrevisses, 1.400 huîtres, 3.400 coquilles Saint-Jacques, 90 kilogs d'anguilles, 68 kilogs de saumons, 35 de turbots, 389 de crevettes, 50 de sardines, 10 de truites, 30 de roches.

7.735 kilogs de moules, 2.425 de harengs, 2.094 de poissons divers, 3.007 kilogs de maquereaux, 2.585 de canapés, 1.035 de sardines fumées, 545 kilogs de cabillauds, 400 kilogs de dorades, 105 de limandes, 130 de rougets, 100 de merluches, 475 de raies, 185 de merlans ont été reconnus impropres à la consommation.

Notons encore les saisies aux Criées de 294 kilogs de tripes, 215 kilos de pommes de terre, 219 de fromages, 650 d'oranges et citrons, 3 kilogs seulement de champignons, 3.758 de légumes divers, 3.296 de fruits, 283 de harengs saurs.

Ces chiffres permettent de constater combien est rigoureuse et continue la surveillance de la vente des denrées.

Que les vétérinaires et vérificateurs en soient remerciés et qu'ils continuent.

### L'ABATTOIR DE LILLE

Il y aurait, on le sait beaucoup à dire sur l'abattoir de Lille, les conditions dans lesquelles il a été construit il y a une dizaine d'années seulement, et avec lesquelles il faut compter aujourd'hui.

Nous ne voulons maintenant que donner sur ce point quelques appréciations d'un rapport de M. Charlet, vétérinaire inspecteur principal, à M. le directeur du Bureau d'hygiène.

M. Charlet constate une diminution sur le nombre de bestiaux amenés au marché : 38.270 têtes, dont il faut retrancher 10.531 moutons venus de Hollande, soit 27.739 têtes, se composant de 13.618 têtes de gros bétail, 14.040 veaux et 81 porcs.

Aux abattoirs on a tué 158.133 animaux, comprenant 25.033 bovins, 30.510 veaux, 61.737 moutons, 39.076 porcs et 1.773 chevaux.

1.547 saisies de viandes impropres à l'alimentation ont été faites. Elles formaient le poids respectable de 75.849 kilogs de viandes malsaines, venant, en totalité ou en partie, de 73 bœufs, 23 vaches, 42 taureaux, 80 veaux, 108 moutons, 71 porcs, 53 chevaux.

La moitié des animaux abattus sont vendus hors de Lille.

**Une réfection totale de l'abattoir s'impose,** dit M. Charlet, et il est grand temps que Lille ait son abattoir moderne. Des villes voisines se disposent à construire des abattoirs ; tout y sera agencé pour retenir le boucher ou le chevillard, et, par répercussion, l'importance de l'abattoir de Lille sera amoindrie.

Il est désolant, dit en terminant M. Charlet, de voir à notre époque cette inévitable malpropreté constante dans un établissement qui devrait être tout d'hygiène et de salubrité.

# FAVIER EN CELLULE

**L'ASSASSIN ESPÈRE. — IL REÇOIT UNE LETTRE DE Me DUBRON. — LA COMMISSION DES GRACES N'A PAS ENCORE EXAMINÉ LE DOSSIER DU CONDAMNÉ A MORT.**

Nous avons dit que Favier avait été malade il y a dix jours ; il avait souffert de gastralgie et de maux de tête.

A ce moment le condamné à mort voyait approcher la fin de l'année avec inquiétude ; comme le public d'ailleurs il s'imaginait que son sort allait être décidé avant l'année nouvelle ; il était nerveux, agité de sinistres pressentiments, il ne jouait plus, ses gardiens avaient dû, même le jour, lui enchaîner les poignets.

Les cris de mort qui lui parvenaient de la rue, certains soirs, n'étaient d'ailleurs pas faits pour le rassurer sur son sort.

Dans la cellule du condamné à mort qui, ainsi que nous l'avons dit, est située au centre du Palais-de-Justice, au rez-de-chaussée, tout près de la 2e chambre civile, on perçoit assez distinctement les rumeurs du dehors.

Un jour que les cris paraissaient plus distincts et que Favier tendait l'oreille, inquiet, son gardien simula une gaieté inaccoutumée et éleva la voix pour couvrir celle des manifestants. Il n'y suffisait pas cependant lorsque le gardien-chef lui-même, M. Lavaux, entra dans la cellule et joignit le bruit de sa voix à celle de son subordonné.

Favier cependant doit être accoutumé à ces clameurs. Au jour de son jugement, lorsqu'il souriait à la plaidoirie de son défenseur, lorsqu'il écoutait impassible la lecture de son jugement, n'a-t-il pas entendu la voix de tout un peuple gronder de colère aux portes du Palais-de-Justice ; n'a-t-il pas entendu des milliers de voix chanter, hurler des cris de mort, l'« Internationale, »

Mais depuis que sain et sauf il a atteint l'an 1911, l'assassin, qui il y a onze mois, tua le garçon de recettes Thain, a

| MOIS | Roubaix-Tourcoing COTE précéd. | COTE 11 h. 30 Roubaix | COTE de 4 h. 15 Tourcg | CLOTURE acheteurs | CLOTURE vendeurs | Anvers Type B précéd | Anvers jour | Le Hâvre MÉRINOS Côte 3 h. 45 préced | MÉRINOS jour | CROISEES Côte de 3 h. 45 préced | CROISEES jour | COTONS Cote de 4 h. précéd | COTONS jour | CAFÉS Cote de 3 h. précéd | CAFÉS jour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 5 47 | 5 47 1/2 | 5 47 1/2 | 5 47 1/2 | 5 50 | 5 65 | 5 625 | 157 | 157 | 200 | 200 | 96 3/8 | 95 5/8 | 69 | 70 |
| Février | 5 37 1/2 | 5 37 1/2 | 5 40 | 5 40 | 5 42 1/2 | 5 55 | 5 525 | 162 | 162 | 200 | 200 | 96 1/8 | 95 3/4 | 69 | 70 |
| Mars | 5 35 | 5 35 | 5 35 | 5 37 1/2 | 5 40 | 5 475 | 5 475 | 162 | 162 | 200 | 200 | 96 3/8 | 95 3/4 | 69 | 70 |
| Avril | 5 32 1/2 | — | — | — | — | 5 40 | 5 40 | 163 | 162 50 | — | — | 96 1/8 | 95 1/2 | 69 50 | 70 50 |
| Mai | 5 27 1/2 | 5 30 | 5 30 | — | — | 5 375 | 5 375 | 162 | 163 | — | — | 95 1/8 | 95 3/8 | 69 25 | 70 25 |
| Juin | 5 30 | 5 32 1/2 | 5 32 1/2 | — | 5 35 | 5 35 | 5 375 | 162 | 163 | — | — | 95 3/4 | 95 | 70 75 | 71 75 |
| Juillet | 5 27 1/2 | — | — | — | — | 5 35 | 5 35 | 162 | 163 50 | — | — | 95 1/2 | 94 7/8 | 70 | 71 |
| Août | 5 5 | — | — | — | — | 5 325 | 5 325 | 162 | 163 50 | — | — | 94 3/4 | 94 1/8 | 70 | 71 |
| Septembre | 5 27 1/2 | 5 30 | 5 30 | 5 27 1/2 | — | 5 30 | 5 30 | 163 | 164 | — | — | 93 | 94 3/8 | 70 | 71 |
| Octobre | — | — | — | — | — | 5 275 | 5 30 | 163 50 | 164 | — | — | 87 7/8 | 87 1/2 | 69 75 | 70 75 |
| Novembre | — | — | — | — | — | 5 25 | 5 30 | 163 50 | 164 50 | — | — | 86 3/4 | 85 1/8 | 69 75 | 70 75 |
| Décembre | — | — | — | — | — | 5 25 | 5 25 | 163 50 | 164 50 | — | — | 86 3/8 | 85 3/4 | 69 75 | 70 75 |
| Ventes | 95.000 k | | | | | 360.000 k. | | 200 b. | | 000 b. | | 2.100 b. | | 20.000 b. | |
| Cours du 4 Janvier | | | | | | Soutenue | | Soutenue | | Calme | | Calme | | Soutenue | |

| New-York CAFÉS Côte de 4 h. précéd | New-York CAFÉS jour | MOIS | Liverpool COTONS cours de clôture précéd | Liverpool COTONS jour |
|---|---|---|---|---|
| 11 20 | 11 24 | Courant | 7 93 | 7 85 |
| 11 25 | 11 31 | Janv.-Févr. | 7 91 | 7 86 |
| 11 30 | 11 30 | Févr.-Mars | 7 91 | 7 88 |
| 11 22 | 11 28 | Mars-Avril | 7 95 | 7 89 |
| 11 13 | 11 16 | Avril-Mai | 7 96 | 7 90 |
| 11 03 | 11 12 | Mai-Juin | 7 96 | 7 90 |
| 11 03 | 11 08 | Juillet-Août | 7 94 | 7 89 |
| 10 98 | 11 04 | Août-Sept. | 7 73 | 7 65 |
| 10 94 | 10 99 | Sept.-Octob. | 7 35 | 7 32 |
| 10 89 | 10 89 | Oct.-Novem. | 7 16 | 7 12 |
| 10 85 | 10 87 | Nov.-Déc. | — | — |
| 10 85 | 10 85 | Déc.-Janv. | — | — |
| 32.000 s. | | Tendance.. | 13.000 b. | |
| Ferme | | Ventes.... | Ferme | |

### DERNIERS TÉLÉGRAMMES
**Communiqué par MM. J. et H. CHARLET**

**New-York.** — Cotons. — Recettes probables 6[illegible].000.

| MOIS | Précéd. | 1er Avis | 2me Avis | 3me Avis |
|---|---|---|---|---|
| Décembre | 14.75 | 14.65 | 14.68 | ..... |
| Janvier | 15.02 | 14.94 | 14.94 | 14.94 |
| Mars | 15.19 | 15.10 | 15.16 | ..... |
| Mai | 15.29 | 15.12 | 15.10 | 15.10 |
| Juillet | 14.90 | 14.81 | 14.82 | ..... |

**Roubaix-Tourcoing.** — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,45, Janvier. — 10.000 k. à 5,47 ½, idem. — 5.000 k. à 5,35, Février. — 5.000 k. à 5,37 ½, id. — 5.000 k. à 5,40, id. — 10.000 k. à 5,35, Mars. — 10.000 k. à 5,30, Mai. — 5.000 k. à 5,32 ½, idem. — 5.000 k. à 5,32 ½, Juin. — 5.000 k. à 5,30, Septembre.

Total : 65.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,47 ½, Janvier. — 5.000 k. à 5,50, id. — 5.000 k. à 5,40, Février. — 5.000 k. à 5,37 ½, Mars. — 10.000 k. à 5,35, id.

Total : 30.000 k.

Dernier No 88.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord* se charge de l'exécution rapide et soignée des Têtes de Lettres, Factures, Memorandums